

s'agisse pas d'une pension de base automatiquement payable à quiconque a 65 ans ou plus. Je ne la paierais qu'à ceux qui ont droit au supplément de revenu garanti. Elle devrait être payée à ceux dont les revenus, de quelque source qu'ils proviennent, sont inférieurs aux \$150, conformément au système appliqué aujourd'hui au paiement du supplément de revenu de \$30.

A mon avis, le supplément devrait être porté de \$30 à \$70. Ensuite, au lieu de l'augmentation maximum de 2 p. 100 par an prévue maintenant pour la hausse du coût de la vie, il faudrait prévoir une indexation effective dont bénéficieraient ceux qui ont droit au supplément. Nous devrions, je pense, geler la pension de base au chiffre où elle est fixée actuellement et payer désormais les sommes dépassant ce chiffre à ceux qui remplissent les conditions prévues pour le supplément de revenu garanti. Je voudrais que ce supplément soit porté à \$150.

Je voulais dire ces choses ici. J'appuie une hausse des pensions pour les vieillards, mais, à mon avis, elle devrait découler d'un régime de suppléments. Je rejette une hausse générale du montant de base. Je voudrais qu'on abolisse le plafond de 2 p. 100 pour le supplément de vie chère et qu'on le remplace par un pourcentage équivalent à la hausse annuelle véritable du coût de la vie.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, très fréquemment, quand la Chambre est saisie de motions, certains députés usent d'arguments convaincants pour s'y opposer. La motion à l'étude est un peu différente des autres. A mon avis, pas un seul député ne nierait ce soir la nécessité de hausser la pension ordinaire des vieillards ou des anciens combattants. Si un député sans argumenter sur la réduction, ni sur le fait qu'il puisse s'agir d'une motion de défiance, est prêt à déclarer que les pensions des vieillards, des anciens combattants et de leurs familles sont actuellement suffisantes, qu'il se lève et nous le dise. Qu'il parle maintenant ou qu'il se taise une bonne fois pour toutes.

Pour les participants au débat actuel pitoyables envers ceux qui sont victimes de pensions insuffisantes après avoir donné les meilleures années de leur vie à leur pays, sur le champ de bataille, dans l'industrie primaire ou dans les services, vouloir maintenant voter en bloc contre la hausse des pensions, c'est n'être ni honnête ni lucide. Cela me paraît peu sage du point de vue de la survivance.

Les Canadiens en ont assez de cette hypocrisie. Ils en ont assez d'entendre parler de

comités, d'enquêtes, de livres blancs, de groupes d'études et de tous les autres procédés qui permettent d'atermoyer et de remettre de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois, d'année en année. Les pensions accrues, elles demeurent un beau rêve.

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: Je voudrais parler brièvement des faits brutaux exposés cet après-midi par mes collègues de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Regina-Lake Centre (M. Benjamin). Je dirai pourquoi je pense qu'à l'heure actuelle il y a urgence. Ici, je veux donner lecture du texte de la motion:

• (8.40 p.m.)

Que la Chambre prie le gouvernement d'étudier l'opportunité d'augmenter immédiatement et de façon sensible le montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse ainsi que des pensions et allocations aux anciens combattants et de prendre d'autres mesures en vue d'améliorer le niveau de vie de tous nos citoyens âgés et à la retraite.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) n'a pas besoin de se tracasser au sujet de sa pension. C'est le cas de nombre d'entre nous ici. Si nous étions moins à l'abri nous-mêmes, nous serions plus utiles aux pensionnés et aux vieux en général.

C'est une situation d'urgence. Depuis 1966, lorsque le supplément a été appliqué, le coût de la vie s'est élevé de 15.7 p. 100. C'est plus que deux fois et demie l'augmentation de la pension et du supplément combinés, qui sont passés de \$105 à \$111.41, soit un total de 6.1 p. 100. Au nom de quelle logique le député de Notre-Dame-de-Grâce peut-il affirmer qu'il n'est pas en faveur d'une augmentation du montant de base de la pension quand il sait que le coût de la vie a plus que doublé au cours de cette période? J'en ai assez de cette vieille rengaine...

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: ... selon laquelle on accorde une retraite aux millionnaires qui n'en ont pas besoin. A quoi sert l'impôt sur le revenu si ce n'est à reprendre ces retraites aux gens qui n'en ont pas besoin? Je suis fatiguée d'entendre cet argument, surtout à la Chambre où nous devrions connaître les réalités de la situation. J'imagine que le député de Notre-Dame-de-Grâce trouve audience chez ses électeurs qui ne réalisent pas qu'on peut récupérer une partie de cet argent en impôts sur le revenu.

M. Allmand: Puis-je poser une question à l'honorable représentante?